

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES OUTILS ET DES ÉQUIPEMENTS
DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser des essais, à développer et à mettre en place des outils et des équipements de collecte de matières résiduelles afin d'atteindre les performances visées au Plan de gestion des matières résiduelles de la ville.
- 2.** Le projet comprend la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour réaliser des études et des travaux reliés au déploiement d'outils et d'équipements d'optimisation et de standardisation des collectes et pour supporter le développement, la planification et la mise en œuvre de la collecte des résidus alimentaires ainsi que d'autres études et travaux connexes, divers et imprévus.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET
DU PERSONNEL D'APPOINT

- 4.** L'embauche de personnel d'appoint et des services professionnels et techniques seront requis pour la réalisation du projet décrit aux articles 1 et 2.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. Le coût du projet décrit aux articles 1, 2 et 3 ainsi que les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint décrits à l'article 4 s'élève à la somme de 495 960 \$.

TOTAL : 495 960 \$

Annexe préparée le 1^{er} juin 2015 par :

Nadine Pouliot
Responsable du module développement
Service de l'environnement